

# COMMUNE DE SAINT-LAURENT

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20/12/2021

Le vingt décembre deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué le 16 décembre 2021, s'est réuni à la salle de réunions de Saint-Laurent, sous la présidence de Madame Jocelyne TREVISAN, maire.

Présents : TREVISAN Jocelyne, GHILARDI Stéphanie, MINER Bernadette, DELOGE Stéphanie, GODEFROY Fabien, TROUGNAC Marie-Claire, DELMAS Manon, VERZEGNASSI Alain, LAFERRIERE Maxime.

ABSENTS, EXCUSES : HENAFF Ludovic, LONDERO Bernard, FRAU HUGER Emilie, CUEVAS Patricia, CLUA Guy, BOUSQUET Thomas.

POUVOIRS : HENAFF Ludovic à DELOGE Stéphanie ; CUEVAS Patricia à DELOGE Stéphanie ; CLUA Guy à LAFERRIERE Maxime.

Mme Bernadette MINER est nommée secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR :

- *Lecture et approbation procès-verbal de la séance du 07/12/2021.*
- *Lecture et approbation procès-verbal de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, concernant la mise à disposition des chemins ruraux du 27/09/2021.*
- *Délibération acquisition de la parcelle cadastrée section ZD n°40 de Monsieur CHEVRIER Serge.*
- *Délibération choix de l'entreprise pour les travaux de réfection et réhabilitation des trottoirs de l'Avenue du 8 mai 1945.*
- *Questions diverses : Convention instruction ADS urbanisme.*

### Lecture et approbation procès-verbal de la séance du 07/12/2021.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### Lecture et approbation procès-verbal de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, concernant la mise à disposition des chemins ruraux du 27/09/2021.

Le conseil municipal approuve la mise à disposition concernant le chemin rural de « Pétur ».

### Délibération acquisition de la parcelle cadastrée section ZD n°40 de Monsieur CHEVRIER Serge.

Le conseil municipal décide de déposer la candidature de la commune pour l'acquisition de cette parcelle.

### Délibération choix de l'entreprise pour les travaux de réfection et réhabilitation des trottoirs de l'Avenue du 8 mai 1945.

Le conseil municipal choisit l'entreprise Bordin pour la réalisation de ces travaux.

### Questions diverses :

- Convention instruction ADS urbanisme. Suite à la question posée concernant l'article 6 au sujet de la participation financière : il s'agit d'une formule juridique et pour le moment il n'est pas question de payer une contribution.
- Concernant le mail de M. Guy CLUA au sujet de l'approbation du procès-verbal de la séance du 25/10/2021, Madame le Maire précise qu'il était présent.

Séance levée à 19 h 23.

